

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura  
**Band:** 44 (1973)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Les travaux du Comité de l'ADIJ  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-825033>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 16.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

colonels, radicaux et protestants ! Pour les avoir bien connus, puisqu'ils m'ont fait l'honneur de leur amitié et de leur confiance, j'affirme que l'exercice du commandement leur avait appris à servir, que l'application de la doctrine du parti les avait rendus libres et que la pratique de la foi les avait faits tolérants.

Et c'est dans cet esprit, dans ce climat de travail, auquel ont participé d'autres membres du comité ici présents, que j'ai appris ce qu'était l'ADIJ et que j'ai compris ce qu'elle attendait de nous.

Par les nouvelles structures qu'elle vient de se donner, sous l'effet des impérieuses nécessités du moment, l'ADIJ va changer d'aspect ; elle perdra une partie de son caractère, ce que d'aucuns regrettent encore. D'amateur, dans l'acception généreuse du terme, elle devient professionnelle. Cette mutation profonde dont les suites restent encore imprévisibles et qui face à l'incertitude de l'avenir rend prudent nous appelle à la vigilance. Une page se tourne aujourd'hui, mais elle garde en filigrane ce que j'aimerais transmettre à ceux qui vont assurer la relève et qui me paraît actuellement essentiel dans la mission temporaire que vous venez de me confier, l'empreinte profonde et inaltérable de ces hommes de bonne volonté qui, souvent au prix de leur santé, ont donné le meilleur d'eux-mêmes afin que l'ADIJ puisse constamment tendre au but qu'elle se propose.

Nous sommes assurés de l'appui de René Steiner qui continuera à suivre les séances de la direction jusqu'au moment où sa présence ne lui semblera plus indispensable. Cette décision reflète un caractère loyal, un esprit généreux qui, je me plais à le souligner maintenant, est l'attitude observée par MM. Jobé et Berdat avec lesquels nous avons eu plaisir à œuvrer pendant quelques mois déjà.

Par les déclarations qu'il nous a faites, notre nouveau secrétaire général M. Lachat a clairement exprimé ses intentions. Nous le savons digne de la confiance que nous avons placée en lui et nous nous réjouissons de la collaboration qui s'établira tout prochainement.

Pour partir sur des bases solides, nous vous avons proposé de donner à la direction la structure prévue par les statuts et de porter à cinq le nombre de ses membres. M. Houlmann a accepté de nous prêter son précieux concours et nous lui en savons gré.

Ainsi constituée, la nouvelle équipe s'efforcera de mériter la confiance que vous lui avez témoignée. Personnellement, avec ma gratitude, je vous réaffirme mon entier dévouement.

## **Les travaux du Comité de l'ADIJ**

La démission du président René Steiner, la désignation de M. Henri-Louis Favre comme président ad intérim jusqu'à la prochaine assemblée générale, l'élection comme nouveau membre de la Direction de M. Marcel Houlmann, préfet et président de tribunal à La Neuveville, furent les éléments marquants de la dernière séance du Comité central de l'ADIJ, le 15 mars 1973 à Moutier, éléments que nous évoquons en pages 31 et 32 de ce numéro.

Il convient de passer brièvement en revue les autres objets de cette séance du Comité central.

Après l'octroi d'une subvention de 550 fr. à la Commission du tourisme pédestre, le président souhaite une cordiale bienvenue à M. François Lachat, nouveau secrétaire général permanent. Il fit ratifier les termes de son contrat d'engagement, signé le 7 mars 1973, avec entrée en fonctions le 1<sup>er</sup> avril 1973. Une secrétaire a été engagée par M. Lachat pour l'administration permanente.

M. Jean Jobé donna connaissance des résultats des comptes 1972, établis par l'Office comptable Wannier à Delémont. Ces comptes bouclent avec un excédent de recettes de 7251 fr. 60, sur un total de 177 043 fr. 80 de recettes, mais il y a lieu de remarquer qu'on a pu y inclure deux attributions spéciales assez importantes : 30 000 fr. pour le Fonds du secrétariat permanent et 10 000 fr. pour le Fonds de la sauvegarde du patrimoine jurassien. Ces comptes 1972 furent approuvés à l'intention de l'assemblée générale, de même que le budget 1973, qui laisse entrevoir un excédent de dépenses de 1200 fr., sur un total de 261 650 fr. de dépenses.

Le Comité central adopta également le nouveau tarif des indemnités pour les membres de la Direction dès le 1<sup>er</sup> avril 1973, ainsi que le nouveau tarif des vacances.

Au cours de la discussion des comptes et du budget, M. Georges Rais, président de la Commission sociale de l'ADIJ, eut l'occasion d'annoncer la création d'un poste de secrétaire d'enquête à plein temps. La Direction cantonale des œuvres sociales a été d'accord de créer ce poste à titre expérimental pour trois ans, et de prendre en charge le traitement de ce fonctionnaire qui travaillera en étroite collaboration avec la Commission sociale de l'ADIJ et ses six groupes de travail.

Dans les affaires en cours, M. René Steiner donna connaissance d'une intervention de l'ADIJ et de la Fédération des sociétés du pied du Jura en faveur du doublement de la voie ferrée du pied du Jura et de sa branche bâloise, c'est-à-dire entre Yverdon et Grandson, Onnens et Gorgier, Olten et Hammer, Delémont et Aesch et enfin Choindez et Longeau. Alors que le conseiller national Felber, du Locle, interpellera le Conseil fédéral au Conseil national. M. Steiner a été chargé par la Fédération des sociétés du pied du Jura de solliciter le gouvernement bernois pour qu'il prenne l'initiative d'une démarche commune, auprès de la Confédération, des cantons intéressés : Berne, Vaud, Neuchâtel, Soleure et Bâle-Ville. Une requête a été adressée dans ce sens à M. Henri Huber, conseiller d'Etat, directeur des transports, de l'énergie et de l'économie hydraulique du canton de Berne.

## **La nouvelle adresse de l'ADIJ**

A partir du 1<sup>er</sup> avril 1973, la nouvelle adresse de l'administration de l'ADIJ est la suivante : rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, tél. 032 93 41 51.